

INFO-CRDS Mauricie et Centre-du-Québec

Capsule d'information – Octobre 2020



Gestion des prérequis

- Pour toutes les spécialités déployées, les prérequis inscrits sur la demande doivent être réalisés avant de transmettre la demande de consultation au CRDS.
- Pour une meilleure priorisation, nous vous recommandons de compléter la section « Impression diagnostique et renseignements cliniques obligatoires » et joindre les annexes pertinentes.

Références nominatives (RAPPEL)

- Il est important de préciser le lieu de consultation souhaité dans la référence nominative (nom d'une région, d'une installation ou d'un médecin en particulier) afin de respecter les habitudes de référence des omnipraticiens.

Offre de service en médecine spécialisée par les internistes

- Les internistes sont habilités à répondre aux raisons de consultations se trouvant dans les formulaires de spécialités médicales selon les champs de pratique qu'ils ont indiqués au CRDS.
- Si vous utilisez les formulaires des autres spécialités médicales pour référer en médecine interne, vous devez inscrire « Médecine interne » ou le nom de l'installation de votre choix dans la section référence nominative. Sinon celle-ci sera dirigée vers le spécialiste du formulaire sélectionné.

Offre de service en gastroscopie

- Les internistes et les chirurgiens sont habilités à réaliser des gastroscopies.
- Si vous utilisez les formulaires de gastroentérologie pour référer en gastroscopie, vous devez inscrire le nom de l'installation de votre choix dans la section référence nominative. Sinon, celle-ci sera dirigée vers les gastroentérologues à Trois-Rivières (il y a des délais importants actuellement en gastroscopie à Trois-Rivières).

Demandes de priorité A

- Ne pas transmettre de demandes de priorité A au CRDS.
- En tout temps, contacter le spécialiste de garde afin de discuter de la condition clinique du patient et assurer une prise en charge rapide, le cas échéant.

Requêtes électroniques

- Vous pouvez privilégier la transmission des requêtes de façon électronique. Ce mode de transmission nous permet d'assurer un meilleur suivi des requêtes.

eConsult

- La Mauricie-et-le-Centre-du-Québec a participé au projet pilote eConsult. Pour faire suite à phase projet, un déploiement provincial du Conseil numérique est attendu sous peu. Dans ce contexte, une nouvelle plateforme sera déployée, nous vous tiendrons informé des développements à venir.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec une agente du CRDS. Les différents documents concernant l'accès priorisé aux services spécialisés sont déposés sur le site internet du CIUSSS MCQ à l'adresse suivante : www.ciuussmcq.ca dans la section APSS.

Nous vous invitons à consulter l'aide-mémoire par spécialité